

# Déclaration d'équité envers les Canadiens handicapés

---

Déclaration d'équité  
**2000**

## Déclaration d'équité envers les Canadiens handicapés

L'équité et l'accès des Canadiens handicapés ont toujours fait partie des valeurs de Nordiq Canada et elles occupent aujourd'hui une place encore plus importante au sein de notre sport. La nature du ski de fond permet la participation des personnes handicapées, que leur déficience soit physique ou intellectuelle.

En 1998, dans le cadre des discussions tenues avec l'Association canadienne des sports pour skieurs handicapés (ACSSH) ainsi qu'avec l'Association canadienne des athlètes ayant une déficience intellectuelle (ACADI), Nordiq Canada a terminé le processus d'intégration de la gestion des programmes de ski en général et des programmes de ski pour handicapés au sein d'un organisme national de sport unique. Un Comité de skieurs handicapés est désormais représenté au sein du comité exécutif et il participe aux décisions relatives à tous les programmes de SFC, tant pour les skieurs non handicapés que handicapés. Au sein de cette structure de comité, un membre de l'Équipe nationale des skieurs handicapés joue le rôle de représentant des athlètes et possède un droit de vote.

Nordiq Canada s'engage à garantir que tous ses membres, hommes ou femmes, handicapés ou non handicapés (déficiences physiques ou intellectuelles) aient un accès équitable à une gamme complète de possibilités dans tous les aspects du sport.

Nordiq Canada encourage tous ses membres à participer en tant qu'athlètes, entraîneurs, officiels et animateurs bénévoles, et l'organisme veille à ce que les avantages soient équitables et uniformes pour tous les membres. Un processus d'intégration est en cours pour satisfaire aux besoins et aux programmes de tous les membres, qu'ils soient handicapés ou non.